

## COMMUNE DE MAGNÉ

### Délibération du Conseil Municipal du 13 février 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ  
ET LE 13 FEVRIER A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE GERARD, MAIRIE

Date de la convocation : **6 FEVRIER 2025**

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, CHAUVET Francette, GUILBOT Bernard, HAGNIER Maryse, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, PRIVE Franck, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

**Étaient excusés et représentés :** FICHET Éric à GUILBOT Bernard, VIOLLET Etienne à CAILLEAUD Cyril, DUQUEROUX Franck à VALLET Jean-Claude,

**Étaient excusées et non représentées :**

**Était Absent :** BODET Roger

**Secrétaire de séance :** GUILBOT Bernard

**Réf. : 2025\_02\_07**

**Complète la délibération n°2025\_02\_06 du 13 février 2025**

**Objet : Opération : Rénovation énergétique du bâtiment « SALLE POLYVALENTE » : remplacement de la toiture pour mise aux normes et économies d'énergie : lancement du marché de travaux**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°2025\_02\_06 de la même séance, le coût de l'opération de « Rénovation énergétique du bâtiment « SALLE POLYVALENTE » : remplacement de la toiture pour mise aux normes et économies d'énergie » à 181 250 € H.T. au stade AVP au vu des études de l'économiste/Moe CCE Associés.

Les principaux travaux consistent en la réalisation de 3 lots : Désamiantage / Couverture / Pafond comme suit dont le budget travaux est estimés à 157 100 € H.T en valeur contrat M0 Novembre 2024.

Les études du PRO avec les résultats du Diagnostic Amiante avant Travaux et les analyses du contrôleur technique et du coordonnateur SPS vont permettre de confirmer ou compléter cette enveloppe de travaux.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de lancer la consultation auprès des entreprises pour l'élaboration d'un marché de travaux à procédure adaptée.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, de :

- **APPROUVER** le lancement de la consultation par procédure adaptée pour le marché de travaux correspondant à l'opération ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué à signer tout acte en conséquence de la présente.

**Fait et délibéré,**

**A Magné, Le 13 février 2025, au registre sont les signatures**

**Le Maire,  
Gérard LABORDERIE**

**Le secrétaire,  
GUILBOT Bernard**